

Arrêté DAJIM n° 161/2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation, notamment son article R. 712-28,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU la délibération n° 2024-04 du 18 janvier 2024 du Conseil académique plénier d'Université Côte d'Azur relative à l'élection des membres de la Section disciplinaire compétente à l'égard des Usagers

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Inès TORRALBO, assistante des affaires juridiques au sein de l'établissement, affectée à la Direction des Etudes et de la Formation, est mise à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TORRALBO, M. Pascal CREMOUX, directeur administratif des Etudes et de la Formation de l'établissement est mis à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation et de la Direction des Etudes et de la Formation.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge des Ressources humaines et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 12/02/2024

Le Président d'Université Côte d'Azur,
M. Jeanick BRISSWALTER

Copie :

M. le Recteur de Région académique
Mme la DGSA, en charge de la sécurisation
Les personnels intéressés

